

COMITÉ SYNDICAL

DÉLIBÉRATION PORTANT SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC ARCELOR MITTAL POUR LA REPRISE DE L'ACIER ISSUS DE LA COLLECTE SÉPARÉE DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Nombre de votants : 10
Pour : 10 Contre : 0 Abs : 0
Adopté à l'unanimité

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt février, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au nombre de ses membres prescrit par la loi, dans les locaux du SIRTOM de la région d'Apt sous la présidence de Monsieur le Président du SIRTOM de la région d'APT, Lucien AUBERT, en séance ordinaire. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du vingt février, le comité s'est réuni une second fois sans condition de quorum

Communauté de communes du Pays d'Apt Luberon :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

André LECOURT, Michel HAMEAU, Lucien AUBERT, Yves MARCEAU, José DEVAUX, Marie Christine MANGEOT, Monique PAQUIN, Josiane DEFLAUX, Anne Maire LOISON, René ARNAL

Etaient Présents SANS voix délibératives :

Étaient absents :

Rafaël CARDONA, Josiane DEFLAUX, Jean-Pierre BOYER, Vincent DEMEYERE, Marie-Christine MANGEOT, Anne-Marie LOISON, Jacques CLERICI, Sonia DUHAYER, Patrick DEVAUX, Louis SADOUL, Rémy LANDIER, Sébastien ALEXANDER, Olivier ORSINI, Nadine SARTO, Patricia RICHARD, Mauricette CENCIARELLI, Maurice JEAN, Amaury JAUBERT, Richard GAUTIER, Solange FOUVET, Francis FARGE, Yves LERNOU, Patricia HAESEVOETS, Isabelle BREST, Nathalie RICHAUD, Benoît AUDE, Jean-Claude CHOPIN, Paul BLANC, Frédéric ROUX, Patrice FOURNIER, Paul BLANC, Michèle MALIVEL, Frédéric ROUX, Christian MALBEC, Michèle MALIVEL, Frédéric SACCO, Cécile CRU-MARKOVITCH, Pascal RAGOT, Jean-Marcel GUIGOU, Gilles FERRAND, Didier PERELLO, Francis FARGE, Michel BORDE, Jean-Louis ARMAND, Thierry ESTELLE, Luc MILLE, Luc MILLE, , Christophe CASTANO, Corinne MIETZKER, Jean-Louis ARMAND, Thierry ESTELLE, Francis FARGE, Michel BORDE



Communauté de communes Ventoux-Sud :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Frédéric PASTEL,

Étaient absents :

Cyril FALQUES, Sophie RAVAUTE, Gérard UGHETTO, Pascal REYNIER, Magali MALAVARD

Communauté de communes Luberon – Monts de Vaucluse :

Etaient Présents AVEC voix délibératives :

Néant

Étaient absents :

Claire ARAGONES, Jacques MACHEFER, Delphine CRESP, Pascal JUNIK, Richard KITAEFF, Véronique MILESI, Aurore STELLA, Bruno MARTOGLIO, Michel NOUVEAU, Patrick SINTES, Jean-François DUBOIS, Bernard BIRRO, Claude ERMANNI, Claude SILVESTRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de l'Environnement

Vu la délibération C17-017 en date du 13 décembre 2017 par laquelle le comité syndical autorise M. le Président à signer la convention de signature du contrat barème F avec CITEO et les contrats de reprises en option filière avec les organismes associés

Vu la délibération C22-030 du 20 décembre 2022 portant signature d'un avenant au contrat de reprise filière avec ARCELOR MITTAL

Considérant l'arrivée de l'échéance de l'avenant de prolongation au 31 décembre 2023.

Considérant le projet du nouveau barème G

Il convient de signer un nouveau contrat de reprise option filière avec la société ARCELOR MITTAL pour la reprise de l'acier issus de la collecte sélective des emballages pour la période 2023-2029



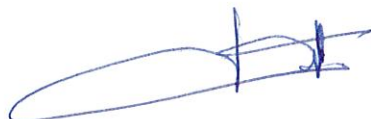
**LE COMITE SYNDICAL
OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

ARTICLE 1 : DECIDE de signer le contrat de reprise option filière pour l'acier issu de la collecte sélective des emballages ménagers avec la société ARCELOR MITTAL ci annexé

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce contrat y compris par signature électronique.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

LE SECRETAIRE DE SEANCE
André LECOURT



LE PRESIDENT
Lucien AUBERT



Décision certifiée publiée sur le site internet du SIRTOM de la région d'Apt le 06 mars 2024
www.sirtom-apt.fr

